

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES REMPLISSONS

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 18 Mai 1849.

No. 71

LETTRE

DU RÉVÉREND PÈRE TACHÉ,

MISSIONNAIRE OBLAT DE MARIE IMMACULÉE

A SA MÈRE.

Ilé à la Crose, 5 janvier 1848.

MA CHÈRE MÈRE.

Conformément à la promesse que je vous ai faite, je vais entreprendre aujourd'hui de vous tracer un itinéraire de mon dernier voyage; je vous en ai déjà écrit quelque chose, mais afin d'y mettre plus de suite, je ne ferai pas attention à ces détails.

C'est au huit juillet qu'était fixé notre départ; ce jour arrivé, nous fîmes nos adieux aux personnes avec lesquelles nous vivions, et après avoir reçu la bénédiction de notre vénérable Prêlat, nous nous mîmes en route. J'éprouvai une peine bien sensible, en quittant la Rivière Rouge. Les grâces signifiées que j'y ai reçues de Dieu, la bonté des personnes avec lesquelles j'ai eu des rapports, la vue du voile de douleur qui commençait à se déployer sur cette petite, mais intéressante colonie; toutes ces raisons m'attachaient à cette place et contribuaient à rendre mon départ pénible. Mais je parlais pour une noble cause, pour une cause qui avait déjà exigé de moi des sacrifices plus grands et je me résignai volontiers. Nous nous rendîmes à cheval au fort de Pierre. M. Laffèche et moi nous y fûmes reçus par le gouverneur Sir Georges Simpson, qui nous traita avec toutes les politesses d'usage et nous remit des lettres de recommandation pour les bourgeois dont les services pouvaient nous être utiles. Le soir nous montâmes à bord; notre petite flottille se composait de deux beaux petits bâtiments. Nous étions les passagers de l'un; sur l'autre se trouvaient un commis de la compagnie et un jeune Monsieur du Haut-Canada qui voyageait comme artiste dans ces contrées.

Nous ne fîmes que quitter le port pour nous aller ancrer un peu plus bas. Comme la chaleur était excessive, nous ne crûmes pas indigne de nous de marcher sur les traces du grand apôtre des Indes et nous couchâmes si non sur les corbeilles, du moins sur les voiles de notre vaisseau. Les mariniers avides de jouir des agréments de notre société, se ligèrent pour nous empêcher de nous livrer au sommeil; puis une pluie abondante, qui survint tout-à-coup, nous força d'entrer dans notre cabine; malheureusement nos chers cousins s'en étaient constitués les propriétaires et jaloux de leurs droits, ils n'eurent point pour leurs hôtes le moindre égard. Il me fut absolument impossible de clore l'œil de toute la nuit. Le lendemain, nous fîmes quelques lieues et nous nous arrimâmes devant Swanby Village. Ce village est peuplé de sauvages *Machkegons* (*Machkegok* dans les marais; cette tribu de Sauvages porte ce nom, parce que le pays qu'elle habite est très-marécageux).—Le 10 au matin, nous nous embarquâmes pour aller mouiller à l'embouchure de la Rivière Rouge. Le vent contraire et le calme nous retinrent, quatre jours, au même endroit. Le 12 était un dimanche; il faisait un temps magnifique. L'éclat du soleil était affaibli par ces légers nuages qui sont souvent dans l'atmosphère pendant les chaleurs d'été, et qui répandaient une teinte de douce tristesse qui me plut singulièrement. Le souvenir du Canada et de St. Boniface se présentait fort fermement à ma pensée; j'étais presque triste. Il est pénible de voir le jour du Seigneur et de ne pouvoir rien faire à sa gloire; nous ne pouvions célébrer les saints mystères et cette privation m'était sensible. Le 14, le vent était favorable, je fus éveillé par les mouvements de notre équipage; les quatre hommes dont il se composait, parlaient, criaient et agissaient de leur mieux pour profiter de la brise. Un moment après, nous entrâmes à pleines voiles dans le lac Winipik. C'est un des plus grands de l'Amérique, il a cent lieues de long et quarante dans sa plus grande largeur. Ses eaux, surtout dans la partie méridionale, sont, (comme l'Indique son nom) sales et même peu agréables au goût. Ce sont les eaux de la Rivière Rouge qui paient tribut dignes d'elles. La profondeur commune est de dix ou onze brasses. Il y a dans le lac Winipik plusieurs îles qui m'ont paru très bien boisées et qui seront, dans la suite, pour la colonie une ressource dont elle sent déjà le besoin. Nous voyageâmes heureusement toute la journée, de la nuit et le lendemain jusqu'à midi. Mais notre *amiral* appréhendait de n'être pas rendu au bord du lac avant la nuit, et ne voulant pas se décider à en effectuer la sortie, pendant les ténèbres, ordonna de mouiller dans les îles Georges. Là, j'éprouvai ce que c'est que le ballonnement d'un vaisseau en mer, il me fallut rendre mes hommages à la maladie des marins. Le 18, le vent était encore favorable, nous reprîmes notre route et nous franchîmes les vingt lieues qui nous restaient. Dans tout cet espace, il n'y a pas d'îles, et la seulement on perd complètement de vue l'atterrage. Un peu avant le coucher du soleil, nous atteignîmes l'extrémité du lac. Je compris alors pourquoi nos matelots redoutaient si fort cet endroit. Le lac Winipik se termine par une baie profonde remplie de rochers à fleur d'eau. Il faut toutes les précautions du monde et une grande connaissance des lieux, pour passer sans accident, au milieu de ces mille écueils. Nous le fîmes heureusement, le vent soufflait à peine et nous fûmes forcés de nous arrêter par de là le Déroit qui joint le lac Winipik au petit *Green Bay Lake*. Ce déroit est là sur la décharge du grand lac; sa largeur, la rapidité du courant, tout annonce qu'il y passe une grande masse d'eau, *Green Bay Lake* est tout tapissé de rochers, comme la baie par laquelle on y pénètre. Plusieurs de ces rochers ne sont recouverts que de quelques pouces d'eau, comme s'ils étaient en embuscade pour surprendre le voyageur inattentif; les autres, avec plus de franchise, apparaissent hors de l'eau et découvrent leur surface lisse, blanchâtre de jaune, de rouge et de blanc. Ces derniers sont la résidence du noir cormoran, de la criarde et agile mauve. L'énorme pélican au large bec, au vol pesant réclame aussi l'empire de ces lieux, qui, à la vérité, ne semblent faits que pour eux; tout y est de la plus sèche aridité et l'aspect de ce lac a une analogie parfaite avec celui du lac Huron, à l'embouchure de la rivière des Français. Ce lac

est très étroit, mais il se prolonge bien loin vers le nord et forme le grand et impétueux fleuve Nelson. A sept lieues du déroit, un peu vers l'est se trouve la petite rivière aux Brochets. Elle coule entre des rochers arides qui semblent ne s'être écartés les uns des autres, que pour offrir un refuge aux innombrables brochets habitants de ces eaux. A sept lieues à peine aussi en descendant la rivière, on aperçoit un établissement de la compagnie. *Norway House* est on ne peut plus agréablement situé; sur des rochers à la vérité, mais des rochers dont l'aridité forme un charmant contraste avec les petits et verts bosquets qui les séparent; puis la rivière s'élargit en une charmante petite baie qui offre un asile aussi sûr que commode à toutes les berges des différents districts. *Norway House* est un dépôt où quelques brigades sont équipées et où toutes les autres passent pour aller s'équiper à York; en sorte que, pendant l'été, il y a en cet endroit beaucoup de vie et de mouvement. Près du fort, MM. les méthodistes ont un établissement où tout paraît très méthodique, le village et son élégant petit temple sont visités par des *Machkegons*. Je me rencontrai plusieurs fois au fort avec le pasteur de cet aimable petit troupeau. Comme il ne sait pas un mot de français, je ne pus pas jouir des agréments que sa société offre probablement à ceux qui ont l'avantage de le comprendre.

Il est question d'ouvrir un canal entre la rivière aux Brochets et la factorie de York. Je ne crois que difficilement à un pareil projet, mais si le gouvernement l'assérait, il rendrait un service important à la Rivière-Rouge. Tout ce qui s'y trouve actuellement s'y est rendu sur le dos des voyageurs et l'on comprend aisément qu'un pareil mode de transport facilite peu l'importation et surtout l'exportation.

Nous arrivâmes à *Norway House* le 18, un samedi après-midi; nous y trouvâmes la brigade du lac de la Pluie. Quelques-uns des hommes qui la composaient n'avaient point vu de prêtres depuis plusieurs années. Nous leur donnâmes une espèce de mission; puisse-t-elle avoir contribué au bonheur de ces pauvres gens. Sur ces entrefaites, mon cher confrère fut attaqué de la maladie qui avait fait tant de victimes sous ses propres yeux. Heureusement quelques remèdes que nous avions, réussirent à arrêter la dysenterie et après quatre ou cinq jours, il fut en état de voyager. Nous partîmes le 27, nous n'avions que deux berges montées l'une par sept rameurs et l'autre par six; ces berges étaient chargées chacune d'un peuprés cent pièces. Cette fois encore nous étions passagers sur la même embarcation. Sur l'autre se trouvait M. McKenzie bourgeois de l'île à la Crose, et en charge de la rivière aux Anglais, puis son fils qui est à la tête de l'un des postes du même district. Ces deux messieurs parlent facilement le français. Les regards qu'ils eurent pour nous et leur bonté nous rendirent leur compagnie pleine d'agréments. Nous remontâmes la rivière aux Brochets et après avoir de nouveau franchi *Green Bay Lake*, nous passâmes plus d'une journée au déroit où nous avions déjà été dégradés. Le 30, nous entrâmes dans le lac Winipik, puis longeant le bord-nord, nous vîmes ce qu'on appelle les écores. Pendant plusieurs lieues, la côte est coupée verticalement et très-élevée en sorte que cet endroit devient dangereux quand on y est surpris par le vent. Les voyageurs redoutent beaucoup cet accident. Le soir nous campâmes dans la petite île McIntosh, c'est le nom d'un bourgeois de la compagnie du nord-ouest. Lois des rivalités de cette compagnie avec celle de la Baie d'Hudson, les deux parties donnèrent de bien tristes échantillons de ce que peut l'esprit d'intérêt qui n'est retenu par aucun frein. A cette époque on se pillait, on se battait, on s'emprisonnait mutuellement, le tout au grand scandale des Sauvages qui étaient et les témoins et les victimes de ce misérable amour du gain. Le bourgeois dont il est ici question, fut arrêté par les employés de la Baie d'Hudson et on l'emmena prisonnier. Ceux qui le conduisaient campèrent dans la petite île dont je vous parle, tout exprès pour prévenir son évasion, mais cette précaution fut vaine. A la faveur des ténèbres, M. McIntosh parvint à s'échapper de l'île, gagna la terre ferme tantôt à la nage, tantôt à gué, franchit la baie à laquelle il a aussi donné son nom; puis après trois jours de marche, sans autre nourriture ou compagnon que le désir qu'il avait d'échapper à ses ennemis. Il rejoignit les siens au Grand Rapide. Le vent nous retint près de trois jours sur cette petite île. L'eau, soulevée par l'impétuosité du vent, nous força deux fois à déplanter nos tentes et à la fin nous n'avions à la surface de l'île que l'espace absolument nécessaire pour nous loger. Le dimanche nous eûmes tout le loisir possible de faire l'office divin notre basilique retentit de nos chants d'allégresse et des instructions que nous donnâmes à notre petit peuple. Sur le soir, le vent s'éleva un peu calmé, nous quittâmes sans regret l'île McIntosh. Pour réparer le temps perdu, nos hommes furent forcés de ramer toute la nuit et le lendemain à midi nous arrivâmes au Grand Rapide formé par la rivière Siskatewan. À l'endroit où elle se décharge dans le lac Winipik. Cette rivière est un des grands cours d'eau de notre Amérique. Elle prend sa source au pied des Montagnes Rocheuses, à plusieurs centaines de lieues de son embouchure. Nous pûmes cette fois plus qu'ailleurs encore voir quelle est la misère du voyageur. Les trois quarts à peu près de ce rapide se montent au cable par demi-charge. Celui qui tient le gouvernail reste à son poste, le devant de la berge s'arme de sa longue perche, les autres hommes vont avec leurs colliers s'atteler sur le cable où ils halent de toutes leurs forces. Il est pénible de voir des hommes condamnés à un travail qui bien certainement n'appartient de droit qu'aux robustes bêtes de somme. Je fis alors des réflexions sur le sort de ces hommes. Nous sommes tous fils d'un même père, et pourtant qu'elle distance il y a entre un pauvre voyageur attelé ainsi sur un cable et un riche heureux qui étale sa prétendue grandeur aux yeux des habitants d'une cité opulente!

Nos pauvres hommes ne laisseront le collier que sur les huit heures, ce qui leur fait 27 heures de travail le plus pénible, sans une seule minute de sommeil et avec un seul repas pris bien à la hâte. Il est vrai que furent

une fatigue exceptionnelle; mais il faut avouer que c'est une de ces exceptions qui suffisent pour montrer clairement la rigueur de la règle générale. Le lendemain il s'agissait de faire portage pour passer le reste du rapide. Quand l'eau est trop forte comme en cet endroit, il faut traîner les berges par terre et ce n'est pas bagatelle. Heureusement qu'il se trouva là quelques Sauvages qui prêtèrent main forte à notre équipage. Une vingtaine d'hommes attelés encore sur un cable suffirent à peine à cette manœuvre. Vint ensuite le port des pièces, ce qui se fit comme dans les voyages en canot. Je ne prétends point donner des avis, mais il me semble, dans mon humble opinion, que quelques chevaux ou bœufs, placés en cet endroit pour l'été, épargneraient à l'espèce humaine une misère qu'elle n'a pas besoin d'ajouter à tant d'autres qui sont son apanage. Il fallut plus de douze jours pour passer ce rapide qui n'a pas certainement deux lieues. Nous nous rembarquâmes et commençâmes à remonter la rivière, qui pendant plusieurs lieues n'est qu'une suite de rapides dont l'un nécessite un petit portage. Après quelques lieues nous arrivâmes à un lac dont les bords agréables semblent à inviter les hommes à le tirer de l'abandon dans lequel il est laissé. Ce lac peut avoir une douzaine de lieues sur deux on trois de largeur; l'eau en est très limpide; sa profondeur commune est de douze brasses. Nos pères lui donnèrent le nom de lac Bourbon; mais les Anglais essentiellement constitutionnels ont changé ce nom monarchique en celui de *Cedar Lake*. Nos voyageurs Canadiens, plus amis de la légitimité, le lui conservèrent toujours. C'est avec le lac Dauphin les seuls vestiges de la puissance française en ces contrées. En haut du lac Bourbon l'eau de la Siskatewan perd cette limpidité qu'elle avait empruntée à son aimable hôte, elle devient alors bourbeuse, désagréable au goût et même insalubre; ceux qui en boivent sont habituellement sujets au goitre. Les bords de cette rivière, (dans la partie que j'ai vue), sont excessivement bas, point ou presque point de terre cultivable, que très-peu de bois d'une qualité bien médiocre, partant des marais qui font de cette partie un pays inhabitable. Cette rivière se gonfle tout à coup vers le 15 juillet. Cette crue subite des eaux est due sans doute à la fonte des neiges dans les Montagnes Rocheuses. L'eau en est très rapide, mais peu profonde, elle dépose une quantité considérable de terre qui s'amoncelle en certains endroits et forme autant de batteries très nuisibles à la navigation. Le 10, nous passâmes au Pas (1). C'est une des missions catholiques. C'est en s'y rendant que M. Davreau perdit la vie, et l'été dernier, M. Laffèche y passa six semaines; mais le peu de zèle des Sauvages et l'extrême rareté des missionnaires forcèrent Monseigneur de renoncer à ce poste, du moins pour un temps; c'est une triste nécessité dont l'hérésie saura profiter. Nous vîmes quelques personnes qui nous montrèrent combien elles sont peu dignes du bienfait qui leur a été offert en vain pendant plusieurs années. D'autres au contraire témoignèrent à M. Laffèche, les larmes aux yeux, combien il leur était pénible d'être privés de leur missionnaire. Ce spectacle était bien fait pour ébranler mon zèle confrère n'y fut pas insensible. Il leur promit que Sa Grandeur penserait à eux, qu'ils ne seraient pas longtemps sans secours; mais que pour lui son devoir l'obligeait à aller porter ailleurs la bonne nouvelle. Il y a un pas un ministre anglican. Ce Monsieur je crois, n'en a pas un grand nombre de son côté; mais il a plus d'argent que nous, et le bien qu'il fait aux Sauvages, lui en gagne quelques uns. Le zèle des associés de la propagation de la foi est admirable mais il est pénible de le voir au dessous de celui de nos frères séparés. Les missionnaires catholiques sont dénués de ressources qui seraient très utiles au milieu de Sauvages aussi pauvres que grossiers.—A continuer.

NOUVELLES DE ROME.

Rome, 4 avril 1849.

L'issue de la bataille de Novarre, connue à Rome le 29 mars, a ramené les scènes honteuses dont j'avais été témoin lors de la première guerre. Aussitôt que la défaite de Charles-Albert a été certaine les misérables qui, après l'avoir poussé à rompre l'armistice, l'avaient indignement abandonné, se sont mis à crier à la trahison. Vainement l'adresse des chambres montaises nous a apporté l'expression de leur respect, de leur dévouement et de leur sympathie pour leur malheureux roi; vainement les bulletins nous ont fait connaître le courage héroïque et désespéré que Charles-Albert et ses fils avaient montré sur le champ de bataille, rien n'a pu éteindre ces nausées dégradées, et aujourd'hui encore la faction fait ériger par les rues: *Il tradimento di Carlo-Alberto; Carlo-Alberto traditore*. En présence de tant d'injustices et d'ingratitude, on ne se sent plus la force d'insister sur les fautes commises dans ces derniers temps par l'infortuné roi de Piémont. Du reste, les fautes accusées dont il est victime ne se trouvent pas seulement dans la bouche des enfants perdus du parti; le mot d'ordre a été donné par nos nouveaux triumvirs, et une proclamation datée du 30 mars, signée Carlo Arnellini Giuseppe Mazzini et Aurelio Saffi, après avoir rapporté avec force injures contre Charles-Albert, une dépêche mensongère imprimée aux journaux de Gènes, se termine par ces mots: «Le dernier prestige est tombé. Le principe monarchique est condamné. Dieu et le peuple, qui ne transigent pas, triompheront.»

Nous avons ici cinq ou six milles Lombards qui n'ont pas peu contribué aux désordres de Rome; ils affectaient le courage le plus audacieux, ils demandaient la guerre avec

plus de fureur que personne. L'armistice rompu, il est arrivé un commissaire lombard pour enrôler les hommes de bonne volonté; il est resté plusieurs jours à Rome; il a provoqué des réunions de ses compatriotes; on a tonné contre Radetzky et les barbares; mais, quand il a fait connaître le but de sa mission, les assemblées sont devenues désertes, et enfin il est parti immédiatement avec ses trois hommes de bonne volonté. Les autres, en ce moment se déclarent contre Charles-Albert; ils courent les rues avec ceux qui crient le plus fort à la trahison.—On annonce aujourd'hui qu'un mouvement favorable à Pie IX a éclaté à Bologne, et cette nouvelle importante ne manque pas d'une certaine authenticité, nous avons eu également ici hier et avant-hier dans le quartier *dei Monti*, des collisions entre des soldats et des hommes du peuple; ces démonstrations n'ont pas encore un caractère très-tranché; cependant la politique n'y est peut-être pas tout-à-fait étrangère. Pendant ce temps-là, nos triumvirs et la constituante décrètent le déblaiement de l'ancien Forum (*Campo Vaccino*) pour y faire un champ de mars, et ils confisquent sur l'Autriche le palais de Venise pour le restituer à la République de ce nom. Mais nulle part on n'apporte plus d'activité que dans la spoliation des églises et des couvents; la Minerve, Saint-Anrea delle Fratte, l'Apollinaire, Saint-Marcel et une foule d'autres, sont occupés par la troupe. Où s'arrêteront ces violences?—Le gouvernement avait espéré produire un grand scandale en ouvrant au public l'ancien palais du Saint-Office, et en exhibant un certain nombre de squelettes tirés pour la circonstance d'un cimetière voisin; mais la supercherie était tellement grossière, que personne n'en a été dupe. L'indignation est générale. S. E.

FAITS DIVERS.

LES FRANÇAIS EN ITALIE.—On assure, dit le *Temps*, qu'il les instructions données par le ministère au général Oudinot lui enjoignent d'établir son quartier-général à Civita-Vecchia, et d'y recevoir le pape, qui doit insulter dans cette ville le siège de son gouvernement. Le Saint-Père, après avoir adressé aux Romains une proclamation qui sera suivie de l'annonce d'une amnistie et d'une déclaration portant le maintien de l'ancienne constitution, attendra quelques jours la dissolution de la République romaine. Si cet événement n'arrive pas, comme on semble le croire, dans un court délai; le pape rentrera dans la ville de Rome sous la protection des troupes françaises, qui y séjourneront plusieurs mois encore. Toutes ces dispositions ont été arrangées par le congrès des représentants des puissances à Gaète.

SIXIÈME.—Un malheur affreux a eu lieu, le 31 mars, au Saint-Bernard. Plusieurs voitures, sur lesquelles se trouvaient soixante-quatre personnes, dont trente soldats suisses, qui avaient servi dans l'armée du pape, ont roulé dans un profond abîme. Vingt-quatre hommes et trente chevaux ont été tués sur le coup. On compte, en outre, un grand nombre de blessés.

LOUIS XVII.—Un singulier procès va s'engager devant le Tribunal civil de la Seine. L'exploit introduit d'instance est fait, à la date du 29 mars dernier, à la requête de Charles de France, ci-devant duc de Normandie, connu dans tout le monde par le fait de circonstances indépendantes de son acte de naissance, sous les prénoms et nom de Étienne-Louis-Hector-Alfred, ex-héron de Richemont, demeurant à Paris. La situation est donnée à dame Marie-Thérèse-Charlotte de France, ex-duchess d'Angoulême, demeurant à Frohford, près Vienne (Autriche). Il s'agit du titre de Louis XVII que réclame le requérant.

VÉNÉZUELA.—Des nouvelles assez récentes de ce pays nous apprennent que l'agitation, un moment calmée, commençait à s'y produire encore une fois. La province de Cumana continue à tenir tête au président Monagas; des arrestations politiques ont eu lieu et dans le nombre on cite celle du vice-consul de France contre laquelle M. d'Hautrive, notre ministre à Caracas, a énergiquement protesté.

D'un autre côté des dissentiments ont éclaté entre le général Monagas, le congrès et le vice-président Guzman. Au mouvement conservateur, vaincu tout récemment, paraît devoir succéder un mouvement progressiste dont le dernier serait le chef. Au milieu de ces conflits, le gouvernement aux abois, se trouve sans argent et l'on parle d'une taxe dont serait avant peu frappé le cacao. Courrier.

HAÏTI ET SANTO DOMINGO.—Des avis de la république dominicaine des derniers jours de mars nous apprennent que le président Soulouque a remporté des avantages signalés sur ses adversaires. A la suite d'un combat sanglant, les troupes haïtiennes sont entrées dans les villes de San Juan et Las Matas. Dans un ordre du jour daté de ce dernier le 19 mars, le président Soulouque s'exprime ainsi: «Je ne consentirai ni souffrir qu'il existe sur ce sol aucun autre gouvernement que celui de la république haïtienne, une et indivisible. J'ai juré par mon épée et par la constitution de maintenir l'intégrité du territoire, et je serai fidèle à mon serment.» Ce langage annonce l'intention de ne s'arrêter que dans la ville même de Santo Domingo. On s'y attendait en effet d'un moment à l'autre à une attaque décisive. Idem.

HAÏTI.—La barque *Silvius*, arrivée avant-hier à Boston, apporte des nouvelles du Cap-Haïtien du 20 avril. Elles annoncent une victoire du président Soulouque sur les Dominicains, livrée près d'Asena, et dans laquelle ces derniers ont essuyé une déroute complète. L'armée victorieuse n'était plus qu'à seize milles de Santo Domingo. Idem.

M. CHER.—Le patriarche de l'Haric vient d'acquiescer le fameux temple de Nauvoo qui appartenait naguère aux Mormons, et douze acres de terrain renfermant diverses constructions, le tout moyennant la somme de \$4,000. Nous verrons ce que deviendra ce nouvel essai de colonisation communiste. Idem.

CONCILE CATHOLIQUE.—La réunion triennale des prélats catholiques de l'Union doit avoir lieu ces jours-ci, à Baltimore. L'accroissement notable de la population qui s'est fait la religion romaine, durant les trois dernières années, donne un intérêt tout spécial à cette solennité, qui excite de

une vive attention et une sorte de polémique de la part de nombre de sectes protestantes. Courrier.

CE QUE PENSE LE PEUPLE

A une Adresse de la Corporation de Montréal, signée par S. H. Le Maire (E. R. Fabre, Eci.), S. E. Lord Elgin a répondu comme suit: MESSIEURS,

Je reçois avec reconnaissance les expressions de sympathie et de respect que vous m'offrez. Je suis convaincu qu'il ne peut y avoir qu'une opinion parmi les personnes de bon sens et de sentiments droits, au sujet des outrages offerts au Représentant de la Reine dans l'exécution de ses devoirs. En acceptant les apologies que vous m'offrez pour les indignités auxquelles j'ai été personnellement exposé, je vous prie d'être assurés que le seul souvenir qui m'en reste est que leurs auteurs et leurs initiateurs viennent de la civilisation et de sujets d'un gouvernement constitutionnel. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une Adresse des habitants de Toronto (H. C.) signée par 2370 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante: MESSIEURS,

Je reçois avec les sentiments du plus vif plaisir votre adresse vraiment loyale et patriotique. Je considère comme un événement du meilleur augure que la masse des habitants du Haut-Canada vienne de l'avant dans la crise actuelle pour exprimer leur horreur pour la violence et l'anarchie, et leur détermination de soutenir le gouvernement constitutionnel dans toute son intégrité. On peut à peine espérer que les mesures législatives puissent être dressées de manière à satisfaire pleinement tous les membres d'une communauté nombreuse. L'on doit faire tout ce qui est raisonnable pour atteindre ce but, mais il est absolument impossible d'obtenir un succès complet. La société politique doit donc arriver à une dissolution, après avoir passé par une suite de convulsions, si les minorités après avoir épuisé les moyens d'oppositions constitutionnels ne veulent acquiescer à la détermination des majorités exprimées par leurs organes reconnus. Je n'aurais pas fait allusion au fait que des pétitions se préparent pour demander mon rappel, si vous n'y aviez référé aussi directement que vous le faites. J'aimerais dans le sens le plus libéral le droit de pétition, et tout ce que je puis dire sur ce sujet, est, que si ces pétitions sont transmises par mon intermédiaire, elles le seront accompagnées d'une demande qu'elles soient respectueusement mises au pied du Trône. Je ne sais pas que j'aie en d'autre motif dans la conduite que j'ai tenue, pendant mon administration du gouvernement, que le désir de remplir mon devoir envers ma Souveraine et le peuple de la province. J'ai la conviction qu'avant longtemps on rendra justice non-seulement à mes intentions, mais aussi aux désirs de ma politique car j'ai une profonde conviction, que si une telle colonie, j'assure davantage non-seulement la liberté du sujet mais aussi la prérogative de la couronne, en coopérant cordialement avec le parlement dans l'œuvre de la législation, et en agissant ni d'une manière aveugle ni passive, mais franchement et avec résolution d'après les avis de ceux qui possèdent sa confiance. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse des habitants de Cobourg (Haut Canada), signée par 659 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu dans les termes suivants: MESSIEURS,

Vos assurances d'attachement à Notre Gracieuse Reine, et votre considération pour moi personnellement, me causent la plus sincère satisfaction. Je continuerai à marcher fermement dans la voie de la justice et de l'impartialité dans laquelle j'ai marché ci-devant avec la ferme détermination de maintenir la paix et le bon ordre dans toute la province, me reposant avec confiance sur le bon sens et la loyauté de la grande masse du peuple, dont je reçois les preuves les plus encourageantes de toutes parts. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse des habitants de Longueuil, signée par M. le curé et 1649 autres personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit: MESSIEURS,

J'accepte avec gratitude votre adresse loyale et affectionnée. Le souvenir de l'accueil bienveillant que j'ai reçu de la part des habitants de Longueuil, St. Hilaire et Chambly à l'occasion de ma dernière visite en ces lieux, ne s'est pas effacé de ma mémoire. J'ai pleine confiance dans votre loyauté et dévouement, et je puis vous assurer que je ne déparlerai jamais de la ligne de conduite qui m'est tracée par mon devoir envers notre très-gracieuse Souveraine et le peuple de cette province. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse des habitants de Lachine, signée par M. le Curé et 351 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante: MESSIEURS,

J'accepte avec reconnaissance les vœux bienveillants que vous exprimez à mon égard. Mériter l'approbation de Notre Très-Gracieuse Souveraine et du bon peuple dont les intérêts sont confiés à mes soins, c'est la plus douce consolation que je puisse éprouver dans les circonstances où je me trouve. Le jour de ma première entrée à Montréal, on m'a présenté une adresse qui a été adoptée à une assemblée publique des citoyens de la ville. Un des journaux français, en commentant cette adresse et ma réponse, s'exprime en les paroles suivantes: "Son honneur le Maire lut le discours qui avait été adopté à la dernière Assemblée publique, auquel Son Excellence répondit de manière à gagner l'approbation de tous les partis. C'est un heureux pronostic pour l'avenir, qu'il ait pu dès la première entrevue se concilier tous les esprits dans l'espérance qu'il saura un jour se réunir tous les cœurs." Si ce pronostic ne s'accomplit pas, soyez au moins certains que ce ne sera pas faute de bon vouloir de ma part. (Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse des habitants de S. Antoine de la Baie, signée par 24 personnes au nom des habitants de la paroisse S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante: MESSIEURS,

Le Gouverneur-Général me charge de vous prier de remercier les signataires de l'Adresse adoptée à une assemblée publique des magistrats, officiers de milice et Frères Ténanciers de la paroisse de St. Antoine de la Baie du Febvre, le 7 du courant, exprimant leur satisfaction pleine et entière de l'administration sage et impartiale de son gouver-

nement, des sentiments de sympathie pour la personne de Son Excellence, et d'attachement au gouvernement de Sa Majesté, et leur détermination de coopérer au rétablissement de l'ordre et de la paix.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. (Signé,) J. LESLIE, Secrétaire.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 15 MAI 1849.

ARRIVEE DU STEAMER CANADA.

Le steamer Canada est arrivé à Halifax lundi soir, après une traversée de 9 jours. La fleur et le blé étaient très recherchés; les prix étaient les mêmes qu'aux précédentes dates. L'argent continuait à être en abondance. On a reçu à Paris avis officiel de l'INTERVENTION de la RUSSIE en Hongrie. Le Czar met 80,000 hommes à la disposition de l'Autriche; la guerre a un aspect formidable. Les Autrichiens ont encore été défaits d'une manière signalée par les Hongrois. En France, le président de la république a rompu avec Napoléon Jérôme Bonaparte. Celui-ci traite publiquement Louis-Napoléon du nom de " fils illégitime." Cette insulte a donné lieu à beaucoup de récriminations. L'Etat de la Banque de France était très satisfaisant. Le Roi de Prusse est encore en désaccord avec son Parlement et refuse la Couronne Impériale. La seconde Chambre a été dissoute par ordonnance royale, pour avoir déclaré que Berlin ne devait plus être tenu en état de siège. Ce coup d'état a donné lieu à un soulèvement de la population de la ville; les troupes l'ont néanmoins étouffé, non sans verser du sang.

Les Français sont entrés sans coup férir à ROME, où, dit-on, la population redemande Pie IX à grands cris. Le gén. Oudinot n'entend demander à Pie IX que les réformes qui sont désirables. On pense qu'il en sera de même en ce qui regarde le grand Duc de Toscane. Le gouvernement républicain de Rome avait bien et dictait pris la fuite. Il paraît que les Toscans sont entrés à Livourne. La Sicile s'est soumise à Naples, après avoir été battue sur tous les points. Dans l'Inde, la paix paraissait rétablie. Les nouvelles des troubles du continent ont un mauvais effet en Angleterre; mais en France, le commerce va bien. On ne doutait pas (dans certains cercles) que si le bill des lois de navigation ne passait pas à la chambre des lords, le ministère devra tomber. Il a été question plusieurs fois dans le parlement anglais des affaires du Canada; il n'y a rien eu de remarquable à ce sujet. L'altercation entre les Napoléons est contredite. Les Autrichiens sont entrés en Toscane; ils marchent sur Livourne. En Irlande, la population meurt de faim et de misère.

Nous n'avions pas intention de parler aujourd'hui du fait suivant; mais un journal du matin ayant pris les devants, et ne rapportant pas les choses tout-à-fait correctement, nous croyons devoir rompre le silence à ce sujet.

ASSAUT ET BATTERIE.

Dans notre dernière feuille, nous disions que les rédacteurs de l'Avenir n'avaient pris les armes comme combattants spéciaux et ne s'étaient rapprochés des ministres, que parce qu'ils avaient ESPÉRANCE d'entrer comme tels " en service " et " en garnison." Pour parler ainsi, nous nous appuyons sur les propres paroles des sus-dits rédacteurs, qui disaient en effet, dans leur journal du 28 avril dernier: " Les constables entrent ce matin en service régulier et vont être immédiatement mis en GARNISON." Or, comme cette prédiction ne s'est pas réalisée, nous étions en droit de supposer que la cause principale de la nouvelle levée de boucliers, faite par les rédacteurs contre le ministère et tout le parti libéral, était le désappointement de ne pas entrer en service et en GARNISON, comme combattants spéciaux, dont le plus grand nombre d'entre eux faisaient partie. Mais voilà que ces grands philanthropes, ces grands AMIS DE LA PAIX, ces PRODIGES DE LIBERTÉ et DE LIBRE DISCUSSION, trouvent nos paroles quelque peu trop véridiques, et croient qu'elles portent un peu trop à plomb. Ils pensent qu'enfin leurs plus chauds partisans pourraient bien ouvrir les yeux sur leur mérite politique, les reconnaître pour des hommes désappointés de n'être pas combattants spéciaux " en service régulier et en garnison," et comprendre que tout le tapage de l'Avenir n'est fait que pour servir des intérêts personnels.

De suite, le directeur-gérant, (Jean Baptiste Eric Dorion,) reçoit on se donne la mission d'attaquer personnellement le rédacteur des Mélanges Religieux. Aussi mercredi dans l'après-midi, le dit Sieur J. B. E. Dorion arrête M. H. L. Langevin, sur la rue St. Vincent, et lui demande s'il est l'auteur d'un certain article éditorial publié dans les Mélanges de la veille. M. Langevin lui répond qu'il n'a pas coutume de traiter d'affaires sur le chemin, de vouloir bien passer à son bureau, et qu'il lui donnera la une réponse. Le directeur-gérant insiste, mais M. Langevin répète qu'il ne traite pas de pareilles affaires dans la rue. Alors, le sus-dit M. Jean-Baptiste-Éric Dorion, directeur-gérant de l'Avenir qui se dit l'organe des démocrates, se met à l'injurier de la manière la plus grossière, et finit par un ASSAUT-ET-BATTERIE. M. Langevin est allé aussitôt faire une déposition au greffe de la paix, et un mandat d'arrestation en conséquence a été lancé contre le directeur-gérant de l'Avenir. M. Dorion a été admis à caution, et doit comparaitre, ce matin, devant les magistrats, pour avoir à répondre pourquoi il ne sera pas condamné pour assaut et batterie.

La conduite du directeur-gérant de l'Avenir, en cette occasion, nous suggère bien des réflexions. Est-ce là en effet la manière dont les dits rédacteurs prétendent répondre aux articles de leurs adversaires? Est-ce là la liberté qu'ils veulent laisser à la presse? Est-ce là la liberté qu'ils veulent laisser aux opinions politiques? Est-ce là la liberté qu'ils veulent accorder aux citoyens? Est-ce que l'Avenir n'a que les assauts-et-batteries pour répondre aux arguments de ses confrères en journalisme? S'il n'en a pas d'autres, pourquoi ne l'avouait-il pas, sur sa feuille, courageusement et sincèrement? D'ailleurs l'art militaire ou l'art des combattants spé-

ciaux n'est-il pas aujourd'hui aussi honorable, qu'il l'était le vendredi 27 avril dernier, alors que les rédacteurs sus-nommés s'y adonnaient avec complaisance.

Nous ne savons à quelle de ces questions les rédacteurs répondraient affirmativement. Néanmoins nous devons avouer que, selon eux, la presse serait baillonnée par la force brutale, l'opinion individuelle prohibée par la voix d'un assaut et batterie; que la liberté du citoyen serait anéantie, qu'enfin, à leur manière, eux-seuls seraient libres, tous les autres leur seraient soumis. Philantropes!!!

Quant à nous, nous sommes bien décidé à continuer à marcher dans la même route que nous avons suivie jusqu'ici. Les assauts et batteries ne nous effraient point; nous nous confions dans la bonté de la cause que nous défendons, et nous sommes certain que nos adversaires ne rencontreront dans leurs attaques sur les grands-chemins que le mépris de tous ceux qui se respectent le moins du monde. Nos lecteurs peuvent être assurés que nous ne cesserons pas un instant de défendre la cause de la religion, la cause du pays, la cause de l'ordre, hier que ce soit là ce qui déplaît si fort à l'Avenir. Nous invitons encore ce journal-là à rentrer dans la bonne voie; ou du moins s'il est au bout de ses arguments raisonnables, d'avouer en toutes lettres qu'il n'est plus capable de se défendre avec sa plume.

Ce matin à dix heures, la cause précitée est venue devant NARRISSE Amiot, Ecr., Juge de Paix. Elle a été remise à demain matin, où la soustraction (qu'on ne s'explique pas) de la déposition faite par le demandeur, qui depuis en a fait une autre.

Nous avions commencé à refaire le discours que l'honorable solliciteur-général Blake a prononcé lundi, sur la motion relative au coût de la publication des adresses à S. E. Lord Elgin. Mais comme ce discours a donné lieu à des explications entre M. Blake et M. Gage, et que nous craignons de mal interpréter les paroles de l'hon. membre, nous nous décidons à laisser notre travail et à ne pas publier du tout ce discours. Autrement nous pourrions donner lieu à une nouvelle correspondance, et à des rectifications ou contradictions. D'ailleurs, la question n'étant que d'un bien médiocre intérêt, nos lecteurs n'y perdront que quelques belles paroles, auxquelles nous tâcherons de suppléer par quelques autres discours, le discours de l'hon. M. Caron, par exemple, que nous ne pouvons donner aujourd'hui, vu sa longueur.

Le Conseil Législatif a dû s'assembler ce matin à 10 heures, pour prendre en considération une motion de M. De Blaquière, demandant le Rappel de l'Union des Canadas!!!

Il vient de paraître en cette ville un nouveau journal, sous le nom de "Moniteur Canadien." La couleur de ce journal n'est pas encore assez tranchée pour pouvoir en parler. Il sort tous les jours, excepté le dimanche. Le prix d'abonnement est de \$4 par an, ou \$3 pour 6 mois. — Bureau, rue St. Amable, Montréal.

Mardi soir, il paraît qu'un jeune monsieur du nom de Desmarceau a fait mine de tirer avec un pistolet sur M. Sims, Echevin. Il a été conduit à la station de police, et admis à caution ce matin. Le Herald prétend que le pistolet est un des pistolets fournis pendant 18 heures à des constables spéciaux, le 27 avril dernier. Tel n'est pas le fait, nous avons vu nous-même le pistolet ce matin, et nous nous sommes assuré qu'il est la propriété privée de M. Desmarceau. Le Herald voudrait-il rectifier le fait?

On pense que le Parlement Provincial sera prononcé dans dix à douze jours.

Le Herald nous apprend que, mercredi soir, il y a eu un charivari de donné à un nommé Roy, veuf depuis deux mois, et qui voulait se marier de nouveau. La police, en ayant été averti, s'est rendue à la demeure de M. Roy, sur la rue Ste. Catherine, et a arrêté deux des charivaris.

Plusieurs de nos confrères de la presse fory enrégimentent, avec la plus grande complaisance possible, les nouvelles qui portent que quelques éminentiers ont brûlé Lord Elgin en effigie. Ces journaux-là oublient peut-être que ces actes sont des actes de sédition, d'après la loi du pays?

Un correspondant demande au Transcript de lui apprendre quel est le but de la ligue. Le Transcript répond qu'il n'en sait rien!! Il paraît que MM. de la ligue veulent agir comme une SOCIÉTÉ SECRÈTE!

Le dernier numéro de "Punch en Canada" renfermait deux gravures représentant la maison du parlement en feu et après le feu. Punch dit, en toutes lettres que la maison du parlement "a été incendiée par une POPULATION ANGLAISE outrage et LOYALE!!!" C'est un témoignage à enregistrer. Nous ne doutons pas que l'historien du Canada ne s'en serve en temps et lieu!

Nous voyons par le Canada Temperance Advocate que du 1er au 30 avril, la police a fait, en cette ville, la capture de 106 hommes et de 24 femmes ivres!!

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs que S. E. la Comtesse d'Elgin vient de donner à son noble époux un héritier de son nom.

Mardi, l'Albion, vaisseau d'outre-mer, a quitté Montréal pour l'Angleterre. Il n'a mis que dix jours à charger et décharger ses cargaisons.

La correspondance Montréalaise du Canadien, en date du 12, porte ce qui suit: "Les éminentiers n'ont point paru dans la rue hier; mais on assure qu'ils se sont réunis dans leurs rendez-vous secrets et qu'ils ne méditent rien moins que des barrières et une révolution dans toutes les formes; ce qui me semble parfaitement absurde, mais ce qui n'est pas incroyable dans un temps où rien ne paraît impossible, excepté le sens commun, l'ordre et la paix. — Un autre côté, la patience des libéraux tant Irlandais que Canadiens, semble être à bout, et s'il y avait de nouveaux désordres, il serait bien difficile, cette fois, d'empêcher un conflit, qui, s'il avait lieu, dégènerait peut-être en guerre civile."

L'attitude prise par le Haut-Canada désappointé grandement les meneurs de Montréal et les ramènera peut-être à la maison. D'un autre côté, quelques-uns d'eux, ceux qui ont quelque chose à perdre, (ils ne sont pas nombreux à la vérité), commencent à s'appercvoir qu'ils évalent la poule aux œufs d'or, et que non seulement Montréal perdra à ce jeu le siège du gouvernement, mais encore que son commerce recevra un échec dont il se relèvera difficilement."

Le Journal de Québec du 15 nous apprend que, le 7, la première pierre d'une église en construction, dans la paroisse de St. Jean Chrysostome, a été bénie par Mgr. l'Evêque de Syldmie. — Le même journal nous apprend aussi que M. le grand-vicaire Mailloux y a reçu de la tempérance 1500 à 1600 personnes.

Le Journal de Québec nous apprend encore que, le 25 juin prochain, aura lieu la consécration de l'Eglise du Faubourg St. Jean, qui restera ouverte au culte des fidèles de cette localité.

Nous empruntons au Canadien de Québec l'extrait suivant d'une lettre de William Paton, Ecr., de St. Thomas. M. Paton a toujours été un chaud conservateur; ses paroles n'en ont que plus de poids. Les voici:

"Il n'est personne qui regrette plus que moi que le bill d'indemnité ait jamais été introduit dans l'Assemblée Législative; mais ce bill ayant passé par les deux Chambres du Parlement, je n'hésite point à dire que si lord Elgin eût refusé de sanctionner la mesure, vote comme elle l'avait été indubitablement par une grande majorité, il aurait agi d'une manière inconstitutionnelle, et aurait fait tomber dans le mépris notre système actuel de Gouvernement. Il me paraît tout-à-fait déraisonnable d'accuser nos compatriotes Canadiens d'origine française d'avoir emporté la mesure; car toute personne au fait de l'Acte d'Union doit savoir que nos représentants à l'Assemblée sont en majorité d'origine différentes; et il me semble injuste que nous, qui avons pris les armes pendant la malheureuse rébellion pour maintenir les lois, et qui azeussions les Canadiens français de déloyauté, nous leur reprochions maintenant de soutenir un Gouverneur-Général qui s'est constamment conduit d'après les principes du Gouvernement Responsable, ce bientôt que nous a obtenu un très-regrettable Gouverneur, lord Durham, dont le nom et les efforts pour le bien de tous dans la Province du Canada, ne seront jamais oubliés. Si la mesure en question est impopulaire, ce sont à coup sûr nos représentants qui sont à blâmer, et non le Gouverneur-Général; et nous qui les avons envoyés pour nous représenter, nous avons notre recours constitutionnel. — J'avais malheureusement laissé ma paroisse pour Québec quand l'assemblée de notre comté s'est tenue, ce qui m'a privé de l'occasion d'y exprimer mes opinions; mais c'est avec bonheur que je vois que non seulement le comté de l'Union, contenant une population de 19,000 âmes, mais le comte adjoint de Bellefleur, qui en a une de 18,000, formant ensemble notre district de Saint-Thomas, peuple de près de 40,000 habitants, sont unanimes en faveur de la conduite de son Excellence dans cette malheureuse affaire; et je crois sincèrement que lorsque l'excitation actuelle sera calmée, et que les partis continueront à réfléchir sur le passé, près des trois quarts de cette partie de la population de Québec qui est d'origine britannique sera de la même opinion."

Maintenant que voilà les chaleurs qui nous arrivent et peut-être même quelque maladie contagieuse, nous croyons devoir revenir à ce que nous avons dit sur l'état sanitaire de la ville. Il est en effet un centre même de la ville, des marais fangeux d'où s'exhalent des gaz très malsains; outre cela, il est un grand nombre de cours de particuliers qui sont dans un état des plus déplorable. Il en provient des odeurs infectes bien propres à prohiber et à conserver parmi nous les épidémies, le choléra, par exemple. Nous pensons que les autorités municipales devraient y voir, pendant qu'il est temps encore. Si elles ne faisaient pas, il pourrait peser sur elles une terrible responsabilité.

Nos journaux nous apprennent qu'à la Dominique il y a un désaccord entre le conseil et la Chambre d'Assemblée qui s'oppose à la réduction des salaires que propose le Conseil. — Il y a eu, dans le pays, quelques légers tremblements de terre.

A la Jamaïque, les journaux discutent les avantages, et les désavantages du gouvernement Responsable. On y parle fortement de changer la Constitution du Conseil Législatif et de le rendre plus démocratique.

Le Jury à New-York a décidé que les autorités militaires et civiles avaient bien fait d'agir comme elles ont agi dans la dernière émeute, à propos d'un tragédien. On dit que le nombre total des victimes y a été de 26 à 27.

Il y a eu 4 cas de choléra à New-York, rien d'inquiétant.

Des nouvelles de la Californie portent que le peuple vient d'y élire un comité exécutif de 15 membres, et 3 juges. Le pays est bien peu sûr. On a découvert de l'or dans l'OREGON.

Nous attirons l'attention spéciale de nos lecteurs aux extraits de journaux, dont nous avons traduit le plus grand nombre, et qui se trouvent sous le titre: "Opinion de la presse."

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi, 16 mai 1849. Le bill pour l'incorporation du bureau du B.-C. a subi sa 3e lecture et passé. Il en a été de même des bills suivants: bill de A. M. Delisle pour un pont sur la rivière Jésus, bill de M. A. Primeau pour un pont sur la rivière Chateauguay, bill relatif aux maîtres et serviteurs. — L'hon. M. Lafontaine a introduit un bill pour pourvoir à la complétion des procédés en cour de BANQUE; nouvelles, maintenant pendantes dans le Bas-Canada. — M. le solliciteur général Drummond a introduit un bill pour amender la loi relative aux Writs de la prorogative, etc. Après quoi, sur motion de l'hon. M. Lafontaine, la chambre s'est formée en comité et a passé diverses résolutions pour pourvoir aux moyens de construire certains cours de justice et prisons dans le Bas-Canada.

LES ETATS-UNIS. — Le Freeman's Journal de N. Y. dit que, si l'immigration y continue comme depuis le commencement de l'année, la population de l'E. U. s'augmentera ainsi (en 1849) d'un million d'hommes.

OPINION DE LA PRESSE.

(Du Times de Londres, Angleterre.)

Si Lord Elgin trouvait dans les man-uvres de son ministère aucun dessein prémédité de plonger la Colonie dans une nouvelle insurrection, ou une intention déguisée de dégoûter les habitants Anglais, et ainsi d'amener "le Rappel de l'Union," entre les provinces orientales et occidentales, il serait parfaitement justifiable d'exercer l'autorité du Veto et de renvoyer son Ministère. Si, d'un autre côté, il croit que la mesure (l'indemnité) est honnête, juste et nécessaire, il doit alors courir tous les risques de l'impopularité et même d'une commotion civile, plutôt que de manquer à ses engagements comme Représentant d'un Souverain constitutionnel et de négliger son devoir comme administrateur d'un gouvernement constitutionnel.

(Du Commercial Advertiser de New-York.)

Nous croyons qu'il y a des apparences et symptômes de tranquillité dans l'excitation de nos voisins du Nord. D'ailleurs les excès des émeutiers ont un caractère si peu respectable, qu'ils doivent nécessairement être suivis de repentir et de honte.

(De l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

Il existe au Canada une ligue qualifiée d'anglo-américaine qui travaille activement à supprimer en détail l'usage de la langue française. Cette sottise coalition ne s'attaque pas seulement à la langue; elle veut détruire tout ce qui reste dans la colonie des vieux souvenirs français. On craint que la coupable tentative de la ligue n'empire l'état des choses déjà si grave au Canada et ne complique la situation pour le gouvernement, et celui de la métropole.

(Du Journal and Express d'Hamilton.)

L'adresse de confiance en S. E. Lord Elgin a été signée par plus de 1,300 habitants de la cité d'Hamilton. C'est un avertissement pour sir Allan MacNab. Il devrait résigner. Il ne représentera certainement plus cette cité de nouveau.

(Du Provincialist de Coburg.)

On a pu voir assez jour dans les troubles de Montréal, pour convaincre les autorités que les principaux torques de la ville, avec quelques chefs dans le Haut-Canada, ont déjà contribué la somme de £3,000 pour réunir la bande d'émeutiers, qu'ils ont payés depuis, afin de produire les résultats honteux, qui continueront pendant des siècles à faire peser sur le Canada la commission d'un crime odieux et barbare.

(Du Transcript de Montréal.)

Quelque soit l'action du gouvernement Métropolitain sur la question principale (l'indemnité), nous craignons qu'il n'y ait que bien peu de chances de tranquillité pour le pays. . . . Si le gouvernement Provincial ne supprime pas totalement ce Bill, . . . PROBABLEMENT que nous n'avons encore vu qu'une première lueur bien faible de ce que l'avenir doit produire, le pur passage du vent qui précède la tempête, les premiers soubresauts indices d'une secousse qui englobera tout sans ses ruines !

(Du Pilot de Montréal.)

Nous sommes heureux d'apprendre que la corporation de la cité en est venue à la détermination de congédier les compagnies actuelles du feu, et d'organiser un corps d'une autre sorte sous sa propre autorité. Ce corps fera les devoirs des pompiers et tous autres qu'on pourra trouver nécessaires pour le maintien de la paix publique. Il était grandement temps de mettre fin à la coutume, dernièrement introduite, de traîner les pompes par les rues, dans le seul but d'effrayer les citoyens paisibles, et de réunir les mécontents à leurs places de rendez-vous nocturnes. Nous sommes certain, que toutes les personnes bien disposées approuveront cette détermination des Pères de la cité, qui concourent avec le gouvernement du pays dans ses efforts à mettre fin aux troubles qui font la honte de Montréal.

(Autre extrait du Pilot de Montréal.)

La Gazette (de Montréal) dit que "le ministère paraît déterminé à verser le sang." Nous n'envisons pas les sentiments d'un homme qui peut écrire un tel paragraphe. La Gazette peut-elle nier que jusqu'à ce moment [laissant pour un instant la question des précédés de mercredi soir] le plus petit dommage ou la plus petite insulte n'a pas été faite, par le ministère ou par des membres de son parti, à la personne ou la propriété d'aucun de ses adversaires? Le ministère peut avoir été censuré, (et il l'a été injustement, selon nous), pour avoir usé de trop de douceur, et avoir eu un trop grand désir d'empêcher l'effusion du sang; mais personne autre que la Gazette ne l'a accusé de la faute contraire.

(Encore un autre extrait du Pilot.)

Pour notre part, nous n'avons pas le moindre doute que la marche suivie par notre noble et bien aimé Gouverneur-Général ne reçoive l'entière approbation du gouvernement anglais, et ne soit aussi approuvée par le Parlement Impérial.

LETTRE DE M. CHINIQUY.

AU DIRECTEUR-GERANT DE L'AVENIR.

M. le Directeur,

Le respectable monsieur à qui j'ai remis ce que je vous devais, ne m'a certainement pas compris, puisqu'il vous a laissés sous l'impression que je voulais continuer mon abonnement à l'Avenir... Je n'ai voulu exprimer ce monsieur ni mon désir de continuer de souscrire à ce journal, ni ma volonté de cesser d'être un de ses souscripteurs: je l'ai seulement prié de vous remettre ce que je vous devais. Je vous avais donné mon mot à ce sujet, et il me semble encore, aujourd'hui plus que jamais, qu'en honneur, en logique et en conscience, je ne puis le retirer. Permettez-moi donc, M. le Directeur, de vous répéter ce que je vous ai déjà dit au sujet de l'Avenir: "Du jour où vous parlez avec le plus souvent "rain mépris de textes vieillies des conciles, de sources usées de l'accommodement majeur, etc., tout catholique qui doit se séparer de vous." Vous répondez à cela que ces expressions ne sont pas de vous, que vous n'avez fait que les copier d'un journal français; et après cela, vous croyez pouvoir conclure que vous n'avez rien à retrancher! Mais au nom de la saine logique, dites-moi donc, que répondriez-vous aux sauvages incandides du parlement, si, pour s'exécuter du crime qu'ils ont commis, ils vous assuraient que ce ne sont pas eux, qui ont préparés les torches incendiaires; mais qu'ils se sont contentés de les recevoir, des mains d'un tel et d'un tel,

pour les lancer dans l'intérieur de la Chambre d'Assemblée? Comment, M. le Directeur, vous prenez des mains des impies de la France, les torches dont ils se servent depuis des siècles, dans leurs coupables efforts pour détruire le christianisme; ces brandons de l'impie européenne, après les avoir reçus dans vos mains, vous les lancez au sein de notre chère patrie. Et, lorsqu'un cri de douleur échappe au cœur du prêtre, à la vue du mal que vous nous faites, vous croyez le rassurer en lui disant que ce n'est pas vous qui avez préparé la torche! Il sera donc permis de répandre le poison, lorsqu'on ne l'aura pas préparé soi-même?

Est-il donc possible que l'Avenir, publié par des jeunes canadiens catholiques, a pris de sang-froid et sans remords, pour mission, de se faire l'écho des impies de la France? Or, M. le Directeur, il me semble que voilà ce que vous nous dites dans votre réponse à ma lettre du 16 avril. Vous êtes catholiques... Et bien, avez-vous généralement que vous vous êtes trompés en mettant sans commentaire, dans votre journal, des choses qui blessent la foi. Il n'y a pas de honte, au contraire, il y a honneur à réparer une faute. Cette honorable démarche, je vous l'ai demandée en ami, en frère; je vous la demande de nouveau en ami et en frère. Vos lecteurs catholiques ont droit de l'exiger de vous... Il me semble qu'ils se manquent à eux-mêmes et à leur religion, en vous soutenant après votre refus. Et comme je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas nous qui vous abandonnons, mais c'est vous qui nous abandonnez... c'est vous qui tournez vos armes contre la foi de vos pères, c'est vous qui sortez du camp des canadiens pour passer sous l'étendard de ceux qui ont juré, encore tout dernièrement d'abolir le catholicisme avec le nom canadien en Amérique. Je ne crains pas de vous le dire au nom des neuf-dixièmes de vos lecteurs que j'ai eu occasion de rencontrer dans les campagnes que j'ai parcourus; s'ils veulent de la démocratie, c'est de la démocratie chrétienne qu'ils veulent, ils repoussent et repousseront toujours avec horreur cette démocratie impie et enragée qui après avoir en sanglanté Paris, promène en ce moment ses torches et ses poignards d'un bout à l'autre de l'Europe.

Quant à moi, au nom de la vérité, de la justice et de la religion, je repousse avec toute l'énergie de mon âme de prêtre et de chrétien, le principe sur lequel vous vous appuyez pour refuser le désaveu que je vous ai demandé. Non, je ne puis vous accorder le droit de me percer le cœur, même avec un poignard aiguisé en France. Et si l'Avenir ne peut réparer l'injure qu'il a faite à ma foi, je vous prie de ne plus me l'adresser. Je profiterai du premier moment que mes missions m'en donneront le loisir pour essayer de vous faire connaître combien vous êtes dans l'erreur sous tous les rapports, lorsque vous dites que Pie IX s'est rendu coupable d'abus de pouvoir spirituel. En attendant, je vous prie de bien faire attention que ce n'est pas seulement Pie IX que vous condamnez, mais bien le concile de Trente... Car la bulle de Pape n'est rien autre chose que la proclamation ou la stricte application d'un des décrets de ce saint concile.

Vous nous dites que vous n'êtes pas théologiens; mais permettez-moi de vous faire observer qu'il faut que vous ayez beaucoup de confiance dans votre science théologique, pour penser que vous connaissez mieux que Pie IX et que le concile général même, les véritables bornes du pouvoir spirituel. Cette question que vous tranchez avec tant de facilité, a embarrassé et embarrassera encore les plus profonds penseurs de l'Europe non seulement catholique mais protestante... L'immortel Leibnitz, le célèbre et savant Guizot, quoique protestants, sont loin de penser comme vous sur le pouvoir temporel du Pape... Dans votre distinction du pouvoir temporel et spirituel, vous semblez oublier une doctrine qui tient à la foi, à la philosophie et à l'histoire en même temps, une doctrine qui n'a jamais été révoquée en doute, au moins à ma connaissance; c'est qu'il y a des choses temporelles, matérielles si vous voulez, que la religion a sanctifiées, spiritualisées, si je puis m'exprimer ainsi; et, cela, d'après l'ordre de Dieu même. Par exemple, l'arche du peuple de Dieu, n'était qu'un coffre de bois précieux et d'or; il ne renfermait qu'un vase rempli de la manne cueillie au désert et la verge d'Aaron... c'était bien certainement là un objet matériel, s'il en fut jamais... mais l'Eglise Juive, d'après l'ordre de Dieu même, avait sanctifié, spiritualisé cet objet matériel; et Oran fut frappé de mort pour avoir voulu le toucher. Quel de plus matériel que l'argent enfermé dans les coffres-forts du temple de Jérusalem! Mais cet argent était consacré par la piété des Juifs au culte de Dieu; et Dieu lui-même envoie des anges pour frapper l'impie Héliodorus qui voulait enlever cet argent. Votre principe que le pouvoir spirituel ne peut être employé pour conserver une chose matérielle n'est donc pas vrai, autant que vous semblez le penser... autrement Dieu se serait trompé, en employant un pouvoir spirituel pour conserver une chose purement matérielle et profane. Je crois que si vous eussiez pris pour base de vos arguments sur les affaires de Rome, ces premiers et inébranlables principes de philosophie et de religion, vous n'auriez pas tirés les déplorables conclusions avec lesquelles l'Avenir a contristé nos cœurs catholiques. Vous auriez été plus lent et plus timides à condamner le vicar de Jésus-Christ...

Beaucoup disent que les doctrines de l'Avenir prouvent que ses jeunes rédacteurs sont des impies, mais je ne puis me faire à l'idée de traiter tout de suite d'impies, ceux pour qui mon cœur a tout d'abord conçu tant d'estime et d'amitié. Je suis bien persuadé que les rédacteurs de l'Avenir sont dans l'erreur; mais je suis encore plein d'espérance qu'ils reviendront généralement de la fausse voie dans laquelle l' inexpérience de la jeunesse, plutôt que la dépravation de l'esprit et du cœur, les a engagés. Oui, j'aime à rester aussi longtemps qu'il me le sera possible, sous l'impression qu'une discussion modérée comme la charité, mais ferme comme la vérité, fera briller aux yeux des rédacteurs de l'Avenir, cette sainte vérité. Lorsqu'ils la connaîtront, cette douce et aimable fille du ciel, ils l'aimont et ne voudront plus s'en séparer... Je suis heureux de pouvoir profiter de cette nouvelle circonstance et pour vous exprimer les sentiments de considération et d'estime avec lesquels, j'ai l'honneur d'être, etc., C. CHINIQUY, Pro.

Longueuil, 16 mai 1849.

FRANCE.—Lamartine refuse la candidature à Paris. Napoléon Bonaparte, ambassadeur à Madrid, s'est déclaré Républicain Rouge; il est rappelé.

DE TOUT UN PEU.

BRUIT.—On dit qu'une société de Danies doit se former prochainement, afin de s'engager à ne plus rien acheter chez les individus qui sont connus pour avoir pris part à ou participé dans la dernière émeute et avoir contribué à la destruction de la maison du parlement et des autres propriétés.

MÉDECINS.—Les gouverneurs du Collège des Médecins du Bas-Canada constituant le "Bureau Médical Provincial" ont à leur assemblée semi-annuelle, tenue mardi et mercredi derniers, examiné vingt-sept candidats à la pratique de la médecine. Dix-neuf de ces messieurs, parmi lesquels se trouve Jus. Carrier, écuyer, M. D., de cette ville, ont reçu leurs certificats pour licence. Quatre sur cinq candidats qui se sont présentés ont été admis à l'étude.

TEMPS.—Un gros vent de nord-est, accompagné d'une pluie froide, s'est élevé hier au soir, et a toujours continué depuis d'augmenter de violence. Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons, entr'autres autres, que le vapeur Charbonnet a été bas à l'Anse-des-Dièges.

CONDAMNATION.—LE DOCTEUR DILLON devant de Québec vient d'être condamné aux assises de Niagara, à être pendu le 8 du mois prochain, pour viol commis sur une jeune personne qu'il visitait en sa qualité de médecin. Il a persisté jusqu'à la fin à protester hautement de son innocence. On se souvient qu'il fut accusé d'avoir fait périr sa première femme en incendiant la maison qu'il habitait à Québec. Il a depuis subi un procès pour meurtre dans le Haut-Canada, mais a été acquitté.

ALLEMAGNE.—Le Constitutionnel annonce que le Roi de Wurtemberg se rend aux désirs de son Ministère et accepte la constitution de l'empire.

ITALIE.—Il paraît que le 24 avril, 3000 Autrichiens devaient entrer à Alexandrie. Pise s'est soumise, Florence était tranquille.

HOLLANDE.—Le roi de Hollande vient de rentrer à ce que le contingent des troupes du Luxembourg entre dans le Schleswig.

LES AUTRICHIENS.—Nous voyons que les Autrichiens ont été battus à Waltzer par les Hongrois. La nouvelle de la résignation de Windischgraez est confirmée; c'est le général Welden qui lui succède.

LES SICILIENS.—A Palerme, les nouvelles de la défaite des Siciliens à Catane, n'avaient fait qu'augmenter l'enthousiasme du peuple. Les princes, comtes, princesses, comesses, etc., tous travaillaient aux retranchements. Ils ont pour devise: "Nil desperandum (il ne faut désespérer de rien.)"

EGYPTE.—Nos journaux nous apprennent que Abbas-Pacha, le Vice-Roi d'Egypte, s'est prononcé en faveur de la construction d'un chemin de fer entre le Caire et Suez; la France s'oppose à ce projet.—Dans la Haute Egypte et le Delta, il était apparu des nuées de sauterelles, qui pourtant n'avaient fait que peu de ravages. On craignait quelques hostilités entre l'Egypte et les Etats-Unis, par rapport à une insulte faite à l'équipage d'un vaisseau de guerre américain, insulte qui n'avait pas été réparée.

VENISE.—Le blocus de Venise a dû être repris le 19 avril. L'escadre de l'amiral Alhni avait été forcée par les gros temps de chercher un refuge dans un petit port près de Trieste. On ne savait pas encore quelle conduite tiendra le commandant sarde, dans les circonstances actuelles.

DANEMARK.—La ville de Kolding située à environ un mille et demi de la frontière du Schleswig, a été prise le 30 avril, par les troupes de Schleswig sous les ordres du général Bonin. La résistance a été des plus vives, et les vainqueurs ont dû repousser les Danois de rue en rue, avant de les chasser de la place. La ville a beaucoup souffert. Elle est restée au pouvoir des Allemands, mais les Danois, dit-on, se préparent à la reprendre. Ils rassemblent des troupes dans le voisinage. Il est certain que des démarches ont été faites auprès de Léopold, roi de Belgique, pour l'engager à servir de médiateur dans la question Danoise. On ne sait pas encore s'il a accepté.

HONGRIE.—Les Autrichiens ont été de nouveau défaits dans une grande bataille, et Welden, qui a la réputation d'être le meilleur des généraux que l'Autriche ait à son service, n'a pas été plus heureux contre les Magyars que son prédécesseur. Le 20 avril, Welden avait réuni toutes ses forces, y compris même la garnison de Pesth et les troupes du camp placé dans le voisinage d'Ofen, afin de diriger une attaque générale contre les forces hongroises, Welden lui-même attaqua de front l'ennemi que Jellachich et Schlik prenaient par le flanc et l'arrière. Le combat s'engagea le 20 et se continua le 21 dans les plaines de Gran; il fut pour résultat la défaite totale de Welden. Les Autrichiens ont été repoussés, laissant entre les mains des Hongrois vingt pièces d'artillerie et deux mille prisonniers. Ils ont été, en outre, obligés de lever le siège de Comorn. Le bruit courait à Paris, qu'un engagement meurtrier avait eu lieu sous les murs de cette dernière ville, que Gorguy y avait de nouveau complètement battu les Autrichiens, que Pesth avait été évacuée, et que les Hongrois étaient sous les murs de Vienne.—La prise de Comorn, qui est située à moitié chemin de Pesth à Vienne, et qui intercepte toute communication entre ces deux capitales par le Danube, serait décisive pour le succès des armées impériales. Mais la prise d'assaut est extrêmement difficile; en creusant la terre à deux pieds de profondeur, l'eau inonde les ouvrages des sœurs. La forteresse est en même temps bien fortifiée et bien défendue.

POLOGNE.—Dans les environs de Cracovie, une bande d'insurgés réunie dans les bois à quelques escarmouches avec des soldats envoyés à leur rencontre. Dix-sept de ces derniers auraient été faits prisonniers et les autres mis en fuite. Mais la force de cette insurrection ne dépasserait pas quelques centaines d'hommes, pour la plupart paysans armés de piques.—On assure à Vienne, le 19, qu'une insurrection venait d'éclater à Varsovie.

UN MONDE EN FEU.—Le lieutenant Maury, surintendant de l'Observatoire National, vient de constater un accroissement soudain et extraordinaire dans l'éclat d'une étoile de l'hémisphère méridional, connue des astronomes sous le nom d'Argus. Cette étoile, rangée parmi celles de troisième ordre, a acquis tout-à-coup l'intensité lumineuse d'une étoile de second et même de premier ordre. M. Maury est tenté d'attribuer ce fait à une vaste conflagration qui aurait éclaté dans une des sphères célestes.

CAUSSIDÈRE.—Grande nouvelle! Le citoyen Marc Causssidère s'ennuie, à ce qu'il paraît le beefsteak saignoit de l'exil. On annonce qu'il vient d'écrire à M. le procureur Barocho qu'il est sur le point de se constituer prisonnier, de manière à être jugé en même temps que son co-accusé Eluber.

L'ESCLAVAGE DANS LE KENTUCKY.—La convention appelée à se prononcer sur les moyens d'empêcher l'extension et la perpétuation de l'esclavage dans l'Etat de Kentucky, s'est réunie à Francfort le 25 avril. Il se trouvait là environ 150 délégués, représentant 23 comtés. Les résolutions suivantes ont été adoptées presque sans discussion:

1o L'esclavage héréditaire, tel qu'il existe parmi nous, est contraire aux droits de l'humanité, aussi bien qu'aux principes fondamentaux d'un gouvernement libre; incompatible avec une saine moralité, et funeste à la prospérité générale. Il ne doit donc pas être perpétué.

2o Tout plan d'émancipation que l'on pourra adopter devra s'adresser à l'avenir, et n'avoir d'effet que sur les esclaves nés après son adoption.

Faire des promesses qu'elle vient de poser ainsi, la convention a émis le vœu que la nouvelle constitution de Kentucky défende en termes exprès l'introduction de nouveaux esclaves dans l'Etat, et réservât au peuple le droit d'adopter le système, qui pourra lui paraître le meilleur, pour arriver à l'émancipation graduelle des noirs. Ces décisions sont de tout point conformes à la lettre écrite par Henry Clay sur ce même sujet, et qui produisit une vive sensation il y a quelques mois.

COINCIDENCE REMARQUABLE ET CONVERSIONS.—Il y a environ dix ans, deux dames, madame Brown et madame Stephens, se marièrent en même temps dans l'église épiscopale d'Indianapolis; mais toutes deux peu satisfaites des nouvelles doctrines, sans aucune entente entre elles, et sans s'être communiqué en aucune manière leurs résolutions, se firent baptiser et firent leur abjuration le même jour, 18 février; la première à Indianapolis, et l'autre dans la cathédrale de Cincinnati.

Le six mars, une jeune dame protestante, instruite par M. l'abbé Moret, vicaire de St. Philippe-de-Rouais, a fait abjuration dans l'église de ce lieu, en présence d'une nombreuse assemblée de catholiques et de protestants attirés par cette circonstance.

MARIAGE.

A Québec, le 15, Charles A. L'Évêque, écuyer, avocat, à Zoé, cinquième fille de Philippe Aubert de Gaspé, Ecr. A Hamilton, le 13, Alex. Campbell, écuyer, de Glasgow, à Jane, veuve de feu John Jameson, écuyer, et fille de feu Stephen Sewell, écuyer, C. R. de cette ville.

DECÈS.

A St. George, d'Henryville, le 15 à cinq heures du matin, (au presbytère de son fils) subitement d'une attaque de paralysie et à l'âge de 78 ans et 4 mois, Charles Dalkire, Ecr., père du curé du lieu, ancien et respectable cultivateur, natif de la Paroisse de St. Ours. Ses dépouilles mortelles ont été déposées dans les voutes de l'Eglise après un service solennel chanté en présence d'une grande foule des habitants de la paroisse accourus pour payer un dernier tribut d'hommage à sa mémoire. Le 12, à la Pointe-Lévi, dame Louise Lagueux, âgée de 50 ans, épouse de Joseph Bourassa, écuyer. A Yamachiche, le 10 courant, D. ni, enfant de M. J. Gérard-Lajoie, âgé de 1 an, 5 mois et 10 jours.

GRAINES DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui aiment des Graines.

LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différentes ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on vient les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été encolées, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES.

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Table listing various types of seeds and flowers such as Artichauts, Asperges, Fèves, Brocoli, Botteraves, Choux-fleurs, etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AVIS

On a besoin à Rigaud d'un Instituteur pour l'Ecole modèle, d'une Instituteur pour l'Ecole des filles, et de 4 Instituteurs ou Instituteuses pour d'autres arrondissements. Les Instituteurs admis à l'enseignement par le Bureau des Examineurs seront préférés. Adresser sans de port à DR. GAREAU, St. I. Rigaud.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désirent utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes) les dites terres d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 26 décembre 1848.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publiée Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes. Complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit, le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochains livraisons seront réduits.

Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT: L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE.

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semaine; renouveau ou exigence de plus des rétrodatés.—15 Déc.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis le Séminaire. Montréal, 12 janvier 1849.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELÉAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELÉAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

Le Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère comme à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les écoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

J. M. LAMOTHE.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous reproduisons.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous restait entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Phon A. N. Morin, Phon. E. P. Taché, Phon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Pimondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajone, J. Lenoir, J. Doure et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux piastres par volumes de 324 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Arénit ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchete et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Bournerville—George Carrier—P. Chauveau—Romain Chénier—Dile Odile Chénier—Chevalier de Lotinier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucheur—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Hovi—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Lartigue—Pierre Lavolette—Leblanc de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Pappeneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Pelletier—Ls. Pimondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quessnel—J. S. Raymond—A. S. Soulard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelde et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel de tempérance, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

LES MELANGES RELIGIEUX

ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un complément fidèle des procès-verbaux de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

Vendre AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; Une liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'année et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc. La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc. etc. Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'éclat de son terrain. La rue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le Fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs et classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, par année, est de \$25 dont moitié payable d'avance. Les externes payent \$5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de \$2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de \$1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'établissement à des prix très réduits. On ne prendra aucun déjeûner pour moins d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, à quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; et toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs. Montréal, 5 novembre 1847.

DEUXIEME EDITION

DU COURT TRAITÉ.

DE L'ART EPISTOLAIRE.

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, d'formules de lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gaudron rue St. Vincent, No. 24. Montréal 7 mars 1849.

AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles. S'adresser à J. B. THOMAS, Coir des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les lots.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et d chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs. 3.—fois-

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des R. collect. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU A. No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-JATOIR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CUS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, rais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 6

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 1

Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Bar. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V.

St. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.